Université du Québec à Montréal
Faculté des sciences
Département de mathématiques – Section actuariat

PLAN DE COURS

MAT998H Séminaire de statistique : Sujets avancés en tarification IARD

Tarification en assurance automobile avec données télématiques

Hiver 2018 – groupe 20

(3 crédits)

Horaire du cours : Mardi 9h00-12h00 (PK-6605)

Professeur : Jean-Philippe Boucher
Professeur, Département de mathématiques
Bureau : PK-5720
Téléphone : (514) 987-3000 #2078
Courriel : boucher.jean-philippe@uqam.ca

Matériel obligatoire : Le contenu des cours se trouve sur Moodle

Disponibilité: Prendre rv par courriel

Description du cours

Avec l'avènement des systèmes de géolocalisation sur les voitures, sorte d'ordinateurs de bord compilant et enregistrant diverses données télémétriques potentiellement pertinentes pour analyser la qualité de conduite, le milieu de l'assurance vit une sorte de révolution ayant la possibilité de modifier fortement les fondements théoriques et pratiques de la tarification en actuariat. Dans ce séminaire, en se basant sur des riches bases de données d'assurance automobile avec informations télématiques, nous ferons une analyse des publications récentes en statistique et en actuariat touchant ce domaine. Un exposé des résultats obtenus sera attendu pour chaque étudiant inscrit.

Évaluation

Description des évaluations	Date	% de la note finale
• *Travail de session #1*		30%
○ GAM et GAMLSS sur l'exposition (temps et durée)	**le 22 février**	
• *Travail de session #2 (un papier différent par étudiant)*		40%
○ Présentation orale	**le 26 avril**	
• Participation et implication		30%
○ *Séminaire de télématique*	**le 12 avril**	
○ *Présentation de différents papiers*	**au cours de la session**	

Travail de session

Les instructions au sujet du travail seront écrites dans un autre document.

L'objectif principal des deux travaux sera de répliquer les résultats publiés, si possible, avec la nouvelle base de données disponible.

Si nous sommes chanceux, une base de données détaillant les trajets quotidiens (route empruntée, heure de départ, heure d'arrivée, etc.) de quelques milliers d'assurés sera disponible pendant la session.

Bibliographie

Une série de papiers pertinents sera ajoutée sur Moodle tout au long de la session

Politiques et règlements

- Règlement #18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFOSPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

- Politique no 16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.
La Politique no 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :
1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :
instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :
Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514 987-0348
calacs@uqam.ca
trevepourelles.org

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :
514 987-3185
Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Calendrier

Janvier								
L	**M**	**M**	**J**	**V**	**S**	**D**	**# semaine**	**Contenu**
	1	2	3	4	5	6		
7	**8**	9	10	11	12	13	**#1**	Plan de cours, rappels, distributions de comptage
14	**15**	16	17	18	19	20	**#2**	Analyse de la base de données, exposition au risque
21	**22**	23	24	25	26	27	**#3**	Présentations Nourredine Meraihi, Gabriel Alepin
28	**29**	30	31				**#4**	*À définir*
Février								
				1	2	3		
4	**5**	6	7	8	9	10	**#5**	Aucun cours
11	**12**	13	14	15	16	17	**#6**	*À définir*
18	**19**	20	21	22	23	24	**#7**	Remise du travail de session #1
25	**26**	27	28					
Mars								
				1	2	3		Semaine de relâche
4	**5**	6	7	8	9	10	**#8**	Aucun cours
11	**12**	13	14	15	16	17	**#9**	*À définir*
18	**19**	20	21	22	23	24	**#10**	*À définir*
25	**26**	27	28	29	30	31	**#11**	*À définir*
Avril								
1	**2**	3	4	5	6	7	**#12**	*À définir*
8	**9**	10	11	12	13	14	**#13**	Séminaire de télématique
15	**16**	17	18	19	20	21	**#14**	*À définir*
22	**23**	24	25	26	27	28	**#15**	Remise du travail de session #2 et présentation des résultats
29	**30**							

Légende

- Séminaire télématique
- Aucun cours
- Remise du travail
- Jours de cours
- Congés